

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 619

présenté par

M. Caullet, M. Destans, Mme Beaubatie et Mme Le Loch

ARTICLE 4 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet article est déjà couvert par l'article 4bis (insertion d'un alinéa 3 bis après le 3° du I de l'article L 611-19 du code de la propriété intellectuelle).